

CIRCULAIRE

CIR-10/2019

Document consultable dans Médi@m

Date :

17/05/2019

Domaine(s) :

gestion du risque

gestion des prestations en nature

Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>

Objet :

Incompatibilité d'associations d'actes dans la Version 57 de la CCAM.

Liens :

Plan de classement :

P10-02 P06-01

Emetteurs :

DDGOS DDO

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

<input checked="" type="checkbox"/> Directeurs	<input checked="" type="checkbox"/> CPAM	<input type="checkbox"/> CARSAT	<input checked="" type="checkbox"/> Cnam
<input checked="" type="checkbox"/> Agents Comptables	<input type="checkbox"/> UGECAM	<input checked="" type="checkbox"/> CGSS	<input checked="" type="checkbox"/> CTI
<input checked="" type="checkbox"/> DCGDR			
<input checked="" type="checkbox"/> Médecins Conseils	<input checked="" type="checkbox"/> Régionaux	<input checked="" type="checkbox"/> Chef de service	

Pour mise en oeuvre Dès la sortie de la V57

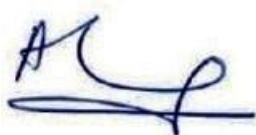
Résumé :

Cette circulaire présente les incompatibilités d'associations d'actes qui seront mises en œuvre dans la V57 de la CCAM à partir du 11 mai 2019.

Mots clés :

CCAM ; actes ; associations

La Directrice Déléguée
à la Gestion et à l'Organisation des Soins



Annelore COURY

P/ Le Directeur Délégué
aux Opérations



Bintou BOITE

CIRCULAIRE : 10/2019

Date : 17/05/2019

Objet : Incompatibilité d'associations d'actes dans la Version 57 de la CCAM.

Affaire suivie par :

Docteur Odile RAMES – DDGOS/DOS/DACT - odile.rames@assurance-maladie.fr

Mme Marie HELFER - DDGOS/DOS/DACT – marie.helfer@assurance-maladie.fr

Dans le cadre des actions de gestion du risque visant à détecter des anomalies de facturation, un certain nombre d'associations d'actes non autorisées ont été mises en évidence au sein du « Top 20 » des associations¹ les plus fréquentes par spécialité.

La détection *a posteriori* de ces anomalies par les caisses génère des contentieux avec récupération d'indus qui pourront être évités par la mise en œuvre d'un blocage dans le système d'informations en amont de la liquidation des prestations par les Caisses d'Assurance maladie, en particulier pour ce qui concerne les incompatibilités structurelles décrites au livre I de la Liste des actes et des prestations (LAP) ou décrites dans les notes de sous paragraphe ou de facturation figurant dans la CCAM.

La liste des actes concernés par ces incompatibilités a été présentée en CHAP (Commission de Hiérarchisation des Actes et Prestations) le 20 décembre 2018 puis une concertation avec les représentants syndicaux de médecins a permis d'établir la liste définitive des 19 associations d'actes non autorisées.

En conséquence, la version V57 de la CCAM, parue au Journal Officiel le 11 avril 2019, intègre ces blocages par la mise en place d'incompatibilités d'associations. Elle sera effective au 11 mai 2019.

Les éditeurs de logiciels ont été informés de cette modification.

Dès téléchargement de la version 57 de la CCAM sur le poste de travail du professionnel de santé, la facturation de l'une de ces associations sera bloquée, évitant ainsi les indus.

¹ L'article I-11 du Livre Ier de la Liste des actes et prestations définit comme suit l'association d'actes :

« Dans le cadre de la tarification, l'association d'actes correspond à la réalisation de plusieurs actes, dans le même temps, pour le même patient, par le même médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme, dans la mesure où il n'existe pas d'incompatibilité entre ces actes. Les codes et les taux d'application des associations sont mentionnés à l'article III-3 du Livre III »

Le professionnel devra choisir un code unique correspondant à l'acte qui décrit au mieux son activité, pour le règlement de ses honoraires.

Liste des actes concernés par le blocage dans le système d'information (les actes concernés ont exclusivement une activité 1 et une phase 0)

Activités concernées	Nb d'associations	Code et libellé de l'acte	Code et libellé de l'acte
Anesthésie-réanimation	1	AFLB010 Anesthésie rachidienne au cours d'un accouchement par voie basse	ANMP001 Mise en place et surveillance d'une analgésie contrôlée par le patient [ACP] [PAC]
Médecine générale	7	YYYY011 Prise en charge diagnostique et thérapeutique dans le même temps d'une lésion ostéo-articulaire, musculo-tendineuse ou des parties molles d'origine traumatique	MZMP001 Confection d'une contention souple d'une articulation du membre supérieur
			NGMP002 Confection d'une attelle de posture ou de mobilisation de la cheville
			NGMP001 Confection d'une contention souple de la cheville et/ou du pied, ou confection d'une semelle plâtrée
			QCJA001 Parage et/ou suture de plaie profonde de la peau et des tissus mous de la main
			MGMP001 Confection d'une attelle de posture ou de mobilisation du poignet et/ou de la main
			NFMP001 Confection d'une contention souple du genou
NZMP003 Confection d'un appareil rigide d'immobilisation de la jambe, de la cheville et/ou du pied ne prenant pas le genou			
Chirurgie	1	JHFA009 Posthectomie	JHPA001 Section ou plastie du frein du prépuce du pénis
Pneumologie	1	GLQP002 Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par plethysmographie	GLQP016 Mesure des résistances des voies aériennes ou de l'appareil respiratoire par interruption des débits ou des oscillations forcées
Médecine interne	1	DHQM002 Echographie-doppler de la veine cave inférieure et de ses affluents	EJQM003 Echographie-doppler des veines des membres inférieurs et des veines iliaques, pour recherche de thrombose veineuse profonde
Gynécologie	3	JKHA002 Biopsie du col de l'utérus	JLQE002 Colposcopie
		JQQJ037 Mesure de la longueur du canal cervical du col de l'utérus, par échographie par voie vaginale	YYYY088 Echographie de contrôle ou surveillance de pathologie gravidique fœtale ou maternelle au cours d'une grossesse unifœtale
Gynécologie +Sage-femme	2	JKHD001 Prélèvement cervicovaginal	JLQE002 Colposcopie
		JQQM010 Echographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-embryonnaire au 1er trimestre	JQQM018 Echographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-fœtale au 2ème trimestre
		JQQM016 Echographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-fœtale au 3ème trimestre	JQQM018 Echographie biométrique et morphologique d'une grossesse uni-fœtale au 2ème trimestre

ORL	3	CAGD001 Ablation unilatérale ou bilatérale de bouchon de cérumen ou de corps étranger du meat acoustique externe	CDQP002 Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie
		CAGD001 Ablation unilatérale ou bilatérale de bouchon de cérumen ou de corps étranger du meat acoustique externe	CDQP015 Audiométrie tonale avec tympanométrie
		GAQE001 Endoscopie de la cavité nasale et du rhinopharynx [cavum], par voie nasale	GASE001 Hémostase intranasale par cautérisation ou électrocoagulation, par endoscopie